

LE TRAIT D'UNION

volume 49, numéro 03; mars 2024



**HEURE D'ÉTÉ
on avance d'une heure**

Ce printemps, le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 9 au 10 mars 2024, soit plus exactement le dimanche 10 mars 2024 à 2 h du matin.

Félicitations à l'école de Saint-Bruno!



3 000 \$

pour la serre des petits brûlots

Depuis 1950



www.jeanmorneau.com

735, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 418 492-3632	91, boul. Cartier Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4 418 860-3632
---	---



Membre affilié



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9 h à 18 h
Jeudi	9 h à 20 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-2255
Courriel : 2366proprio@familiprix.ca

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée : 15 mars 2024



Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Micheline Dionne 492-5281
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Valéry Lavoie 514-971-6948

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Constance Gagné
Fabrique	Guylaine Saint-Pierre
Claire Ouellet	Club Les Belles Pistes
Valéry Lavoie	Diane Cardin
Équipe École	Micheline Dionne
Monique Côté	Co-éco
Roger Lavoie	Ève Simard
CA journal	Claudette Rivard
Myrtha Saint-Pierre	Gisèle Chamberland

Sommaire :

Page 3 : Éditorial

Page 4 : Projets de bacs à légumes - À vos plumes - SAE Kamouraska

Page 5 - 12 : Chronique municipale

Page 13 : Pâques ... Fêtes de la lumière

Page 14 : Biblio

Page 15 : Chronique culinaire - Bottins des ressources

Page 16 : Saviez-vous que

Page 17 : Nouvelles de la fabrique - Place de l'église - Club les Belles Pistes du Rocher Blanc

Page 18 : Cercles des fermières - Cours de tissage

Page 19 : 50 ans et plus - Centre d'art du Kamouraska

Page 20 : Atelier Mon-Choix

Page 21 : Les temps changent- Inscription maternelle Unité Domrémy

Page 22 : Horaires d'ouverture

Page 23 - 24 : Commanditaires

L'année des six saisons

Je lisais l'autre jour un article sur les Attikameks et leur façon de diviser l'année. Dans la culture de ce peuple, il n'y a pas quatre saisons, mais six !

- Deux saisons de plus, me suis-je dit, mais quand ? Quels moments de l'année sont si particuliers qu'ils méritent d'être considérés comme des saisons à part entière ?

On a bien le printemps pour l'apparition de la végétation, l'été pour la chaleur et la culture des aliments, l'automne pour les récoltes et l'endormissement graduel de la nature et l'hiver pour le long sommeil, le froid et la neige. Voilà les quatre saisons, c'est du moins ce qu'on m'a toujours appris.

Eh bien voilà, commençons par le moment de l'année où la végétation dort encore, mais où les paysages et l'ensemble des écosystèmes connaissent une transformation rapide et radicale. C'est une période où les rivières gonflent, où les oiseaux migrent et où les humains sentent monter en eux une énergie nouvelle. C'est le moment où l'eau d'érable coule, où l'appel de la forêt devient irrésistible pour quiconque a déjà goûté au plaisir de faire les sucres. Cette saison, chez les Attikameks, c'est la première de l'année, le « préprintemps », qui correspond à la *fonte des neiges*, à la *croûte reluisante* et aux *sucres*.

Il est vrai qu'à partir du moment où la neige se met à fondre, l'ambiance change du tout au tout. On sent la vie qui revient subtilement d'abord, puis de façon plus évidente. Les stationnements sont couverts d'eau, les ponts menacent de partir avec les glaces, les oies sauvages nous font lever le regard vers le ciel. C'est ça, *la fonte*. Une saison à part entière.

C'est une période qui n'a pas grand-chose à voir avec l'apparition des bourgeons et des premières feuilles. La lumière augmente, mais le paysage est encore blanc. Les bottes imperméables sont nos alliées si on veut explorer la nature et attraper au vol les premières odeurs qui accompagnent le dégel.

Voilà donc une saison de plus, le « préprintemps ». Ce qui fait cinq. L'autre, c'est le « préhiver », qui correspond aux mois de novembre et décembre. Je vous en reparlerai.

Ainsi, la division de l'année en six saisons nous vient des Attikameks, qui observent leur environnement et sont attentifs aux moindres changements. Après avoir réfléchi à la question, j'ai adopté volontiers les deux saisons supplémentaires, qui m'aident à appréhender des moments de l'année bien distincts. J'y pense beaucoup en cette fin d'hiver, au moment où le froid commence à lâcher prise, mais où le printemps ne s'est pas encore affirmé. Un moment où la nature de Saint-Bruno révèle mieux que jamais sa puissance et sa beauté.

L'année selon les Attikameks :

- Janvier : le mois le plus long
- Février : le mois où les siffleurs sortent
- Mars : le mois de la loutre
- Avril : le mois où la lune se reflète sur la glace
- Mai : le mois de la floraison
- Juin : le mois des fraises
- Juillet : le mois des framboises
- Août : le mois où les jeunes oiseaux apprennent à voler
- Septembre : le mois où le porc-épic se reproduit
- Octobre : le mois où la truite fraie
- Novembre : le mois où le corégone fraie
- Décembre : le mois des temps longs

Guylaine Saint-Pierre



Projet de bacs à légumes à l'école Saint-Bruno

En juin 2023, les élèves de l'école ont eu la chance de fabriquer avec la collaboration des parents d'élèves, des bacs en bois afin d'y faire pousser des légumes. À l'automne suivant, ils les ont récoltés et ont pu les cuisiner. Avec la contribution de la Fondation Desjardins qui a remis 3 000 \$ à l'école, cette dernière va pouvoir améliorer les bacs pour en faire des petites serres et ainsi, augmenter leur production. Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette initiative.



L'équipe école de Saint-Bruno

À vos Plumes... Soyez prêts... Partez!

L'amour d'un père est plus haut que la montagne.

L'amour d'une mère est plus profond que l'océan.

Proverbe Japonais

Ceci n'est pas un concours mais une opportunité de rendre un hommage à votre mère ou/et à votre père.

Faites-nous parvenir un court texte et nous le publierons dans votre journal « Le Trait d'Union » à l'occasion de la « Fête des Mères » et de la « Fête des Pères ».

Le texte en l'honneur de votre mère devra parvenir au journal avant le 20 avril 2024, celui de votre père avant le 20 mai 2024.

Deux prix de participation de 25 \$ seront attribués par tirage au sort et ce, dans chaque catégorie.

Au plaisir de vous lire !



Envoyé vos écrits à : trdunion@globetrotter.net

P.S. Les membres du CA du journal peuvent participer, mais ne sont pas éligibles au tirage au sort.

Fait d'héroïsme et de clémence
Présent toujours au moindre appel
Qui de nous peut dire où commence
Où finit l'amour maternel ?

Maurice Chevalier

CA du journal

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.



555, rue Hudon
Saint-Pascal GOL 3Y0
(sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote
La Pocatière GOR 1Z0

Pour information:
418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:

Québec



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 29 janvier à 19 h.

Sont présents : Madame la conseillère, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné formant quorum.

Est absente : Madame Marie-Josée Caron a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, la séance est déclarée ouverte.

2024-01-024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante;
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-01-025 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Monsieur Gilles Plourde à titre de maire suppléant pour la période du 29 janvier au 1^{er} juin 2024 ou jusqu'à son remplacement ; celui-ci

est autorisée à remplacer le maire lors des réunions de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et des réunions à la MRC de Kamouraska. Le membre a et peut exercer la totalité des droits, pouvoirs et obligations du maire durant la période indiquée dans la résolution.

La Municipalité de Saint-Bruno demande à la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska d'apporter les correctifs nécessaires sur la liste des signataires soit en autorisant Monsieur Gilles Plourde à signer les chèques, documents et tous dossiers relatifs à (Accès D Affaires) et en enlevant le nom de Monsieur Richard Caron qui a démissionné au poste de la mairie.

2024-01-026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-01-027 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 19 h 30.

Maryse Ouellet,
Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 12 février à 20 h.

Sont présents : Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant formant quorum.

Est absent : Monsieur Bernard Fortin a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2024-02-028 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-02-029 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-02-030 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-02-031 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024, totalisant une somme de 96 353,70 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 96 353,70 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2024-02-032 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Gilles Plourde lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 263-2024 est et soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

Article 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2024.

Article 3 TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,8388/100 \$ d'évaluation incluant les services de police et de la voirie locale conformément au rôle d'évaluation d'une valeur imposable de 67 050 400 \$.

Article 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES PUTRES CIBLES ET DE LA RÉCUPÉRATION

Aux fins de financer le service de la cueillette et le transport des ordures, des matières putrescibles et de la récupération, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fixé à : 281.71 \$ par unité*

*Unité de référence de base, règlement numéro 220-2020 modifiant l'article 1 du règlement numéro 210-2018 qui modifie l'article 2.3 du règlement numéro 181-2015.

Article 5 ÉGOUTS

Aux fins de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble

imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Dépenses d'opérations 1 unité* = 367.80 \$

Dettes égout (Financement 1) 1 unité* = 368.76 \$

*Unité de référence de base, règlement numéro 211-2018 modifiant l'article 3 du Règlement numéro 203-2017.

Article 6 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Fixé à : 117.84 \$ annuellement par unité*

L'unité de référence de base est celle d'un logement unifamilial qui égale (1), vacant ou non.

*Résidence permanente (avec vidange aux 2 ans)
1 unité

*Résidence saisonnière (avec vidange aux 4 ans)
½ unité (58.92 \$)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE POUR L'ANNÉE 2024, LES TARIFS SPÉCIAUX SUIVANTS POUR LE REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :

Article 7 TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau d'égouts qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0211/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0115/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0270/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0120/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la Route Centrale qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0079/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour le rang Ste-Barbe qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0952/100 \$ d'évaluation.

Article 8 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensations) dépasse 300.00 \$ pour une unité d'évaluation, le compte relatif est alors divisible en six (6) versements égaux dont les dates d'échéance des versements de taxes sont les suivantes :

Versement 1 :	22 mars 2024
Versement 2 :	22 avril 2024
Versement 3 :	22 juin 2024
Versement 4 :	22 juillet 2024
Versement 5 :	23 septembre 2024
Versement 6 :	22 octobre 2024

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 1 % par mois (12 % par année) pour l'exercice financier 2024.

Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 12 février 2024.

Fait et adopté à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce douzième jour de février 2024.

2024-02-033 DEMANDE DE DÉLAI – PL 16 – POLITIQUE DE PROLONGATION DES DÉLAIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

ATTENDU QUE le chantier de la révision des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en marche;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska datent de 1990 et que celle-ci est consciente que les dispositions qui s'y trouvent sont désuètes et méritent une révision complète en regard des besoins actuels et des enjeux rencontrés;

ATTENDU QUE la révision des règlements d'urbanisme des Municipalités à la suite de l'entrée en vigueur du SADR est une nécessité qui motive la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme nécessitent des modifications fréquentes afin de tenir compte des besoins, lesquels ont considérablement évolué depuis 1990;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska procède à la révision des règlements d'urbanisme pour seize (16) des dix-sept (17) Municipalités du territoire et que le chantier est colossal;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a procédé, en février 2022, à l'embauche d'une consultante en urbanisme qui se consacre exclusivement à la révision des règlements d'urbanisme et que l'échéancier, bien que légèrement modifié, vise toujours l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme pour mars 2025;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme révisé préliminaire, soit avant la procédure de consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) (LAU), est pratiquement terminé et que le tronc commun des règlements normatifs (permis et certificats, construction, lotissement et zonage) est très avancé;

ATTENDU QU'une rencontre réunissant toutes les Municipalités qui participent à l'entente de services avec la MRC pour la révision a eu lieu le 24 octobre 2023 et que des rencontres de travail subséquentes sont prévues avec les comités de travail et les conseils municipaux pour la rédaction de dispositions particulières aux règlements normatifs, dont ceux de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE l'application de l'article 75 du PL16 porterait préjudice à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska en regard de l'aménagement et du développement de son territoire, en contexte où la révision des règlements d'urbanisme est bien entamée et que l'échéancier est respecté;

ATTENDU QUE le PL16 ne permet plus, depuis le 1^{er} décembre 2023, à une MRC de délivrer des certificats de conformité en regard de règlements modifiant des règlements d'urbanisme, à moins, essentiellement, que ces règlements visent la concordance au SADR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a toutefois déposé une demande de délai supplémentaire avant le 1^{er} décembre 2023 selon l'article 239 de la LAU et a reçu à cet effet, le 6 décembre 2023, un avis de prolongation du délai jusqu'au 1^{er} mars 2024 de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE ledit délai a été accordé afin que la Municipalité puisse faire une nouvelle demande respectant les exigences de la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- adresse à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une demande de prolongation de délai relativement à l'article 75 du projet de loi (PL)16;
- dépose un dossier argumentaire joint à la présente demande répondant aux objectifs de la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- mentionne au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'il est d'avis que le délai du 1^{er} avril 2025 demandé initialement lui semble toujours approprié afin de lui permettre de compléter le processus d'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme conformément aux dispositions de la LAU.

2024-02-034 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2021-2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a

versé une compensation de 211 349,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

ATTENDU QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2023, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025.

2024-02-035 RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE MESSIEURS JUSTIN DIONNE ET BASTIEN CARON CÔTÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

ATTENDU QUE la charge de travail pour l'entretien et la surveillance des lieux est exigeante et demande de la supervision ;

ATTENDU QUE Justin Dionne et Bastien Caron Côté ont manifesté leur intérêt pour s'occuper de la patinoire et se partager les tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à la majorité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate

Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats de travail de Justin Dionne et de Bastien Caron-Côté en tant que responsable de l'entretien et de la surveillance des lieux pendant les heures d'ouverture de la patinoire selon l'horaire établi et affiché pour la saison hivernale 2023-2024.

Madame Marie-Josée Caron s'abstient de voter.

2024-02-036 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'indexer les salaires des employés administratifs et à la voirie à 3,5 % à compter du 1^{er} janvier 2024 et mandate Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité les nouveaux contrats de travail pour l'année 2024.

2024-02-037 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU PRÊT NO. 3 EN LIEN AVEC ACCÈSLOGIS DONT LE SOLDE EST DE 45 500,00 \$ DONT L'ÉCHÉANCE EST LE 10 JANVIER 2024 AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit renouveler le prêt no. 3 en lien avec le programme Accès-Logis qui sera à échéance 10 janvier 2024 avec la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution dudit renouvellement a été omise lors de la dernière séance ordinaire soit le 15 janvier 2024 ;

Voici le tableau des versements annuels en capital à verser :

4 550,00 \$	Le 10 janvier 2024
4 550,00 \$	Le 10 janvier 2025
4 550,00 \$	Le 10 janvier 2026
4 550,00 \$	Le 10 janvier 2027
4 550,00 \$	Le 10 janvier 2028
22 750,00 \$	À renouveler le 10 janvier 2028

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de renouveler le prêt no. 3 en lien avec le programme AccèsLogis au montant de 45 500. \$ avec la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska dont les intérêts courus sur le capital, au taux de 6,66 % l'an sont payables semestriellement soit le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année, au terme de 5 ans et que la Municipalité désire garder les paiements en capital de 4 550.00. \$ le 10 janvier de chaque année.

2024-02-038 MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gilles Plourde, maire suppléant, soit mandaté pour assister à la vente d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes afin d'acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

2024-02-039 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC FQM ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a reçu une facture de FQM Assurances pour le renouvellement des assurances avec PMT/Roy Assurances et services financiers inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de payer la facture portant le no. 13506 de FQM Assurances au montant de 17 047,60 \$ \$ incluant les taxes, pour le renouvellement des assurances avec la PMT/Roy Assurances et services financiers inc.

2024-02-040 RÉSOLUTION POUR RÉSILIER LA RÉSOLUTION 2021-06-129 CONCERNANT L'UTILISATION DES VOTES PAR CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska résilie la résolution 2021-06-129 pour annuler l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire.

2024-02-041 DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR PIERRE-LUC SOUCY POUR L'OUVERTURE D'UNE PARTIE DU RANG 5 SOIT UNE PORTION D'ENVIRON 800 MÈTRES

ATTENDU QU'une demande écrite a été adressée au conseil municipal pour l'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'article 5 du Règlement municipal No 120-2004;

ATTENDU QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

ATTENDU QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'article 5 soit respecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Pierre-Luc Soucy à ouvrir le rang 5 Est sur une portion d'environ 800 mètres pour la saison hivernale 2023-2024.

2024-02-042 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-254 POUR APPORTER DES CORRECTIFS DANS LES COMPTES DE GRAND-LIVRE POUR LES MONTANTS À VERSER DU DÉCOMPTE NO. 3

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska modifie la résolution 2023-12-254 soit le paiement du décompte no. 3 au coût de 91 094,01 \$ qui représentent les retenues pour les travaux de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église, nous aurions dû lire un versement de 80 000,00 \$ proviendra du 55 92000 000 et un montant de 11 094,01 \$ proviendra du 59 11000 000.

2024-02-043 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a adopté en 2020 le schéma de couverture de risques incendie révisé 2020-2025;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie exige que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le schéma est à sa quatrième année de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le processus établis par l'autorité régionale (MRC de Kamouraska) requiert l'adoption locale au préalable à l'adoption de la synthèse régionale de toutes les municipalités et service d'incendie ;

ATTENDU QUE les municipalités locales et les municipalités ou villes ayant compétence en sécurité incendie ont des rapports différents en fonction de leurs délégations de compétences ;

ATTENDU QUE les actions en lien avec l'alimentation en eau et certains volets quant au permis de construction (rénovation) et numérotation des bâtiments sont de nature locale;

ATTENDU QUE la MRC intégrera les données fournies par la municipalité dans la synthèse régionale du rapport d'activité annuel en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC effectuera la transmission au ministère de la sécurité publique une fois les données compilées et adoptées par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Bruno-Kamouraska ratifie et adopte le rapport annuel en sécurité incendie du plan de mise en œuvre de l'année 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la directrice générale et que le rapport et la résolution seront transmis à la MRC dans les délais établis afin de respecter l'échéancier établis par la loi sur la sécurité incendie.

2024-02-044 AUTORISATION POUR ALLER EN SOUMISSION POUR LA CONFECTION DES POTS FLEURIS DÉCORATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la greffière-trésorière adjointe à faire des demandes de soumissions pour la confection des pots fleuris décoratifs.

2024-02-045 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES FINISSANTS 2023-2024 DE L'ÉCOLE SECODNAIRE CHANOINE-BEAUDET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte de verser un montant de 40,00 \$ pour la commandite des finissants 2023-2024 de l'École secondaire Chanoine-Beaudet soit une publicité de 1/8 page.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Émile Parent entretien les petites rues et les trottoirs et aura une augmentation étant donné qu'il a les responsabilités de la voirie.

Administration et développement: -

Comité d'embellissement / Mycologie: -

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Une rencontre est prévue le 12 mars prochain pour travailler sur la sécurité publique.

Bibliothèque et communication: Il y a présentement de nouveaux livres et il y aura de nouvelles activités bientôt. À surveiller.

Comité des loisirs / Art et culture: Vendredi le 16 février, il y aura la marche aux Flambeaux avec un service d'autobus. – La météo capricieuse a fait fondre la glace de la patinoire, les employés devraient la glacer à nouveau dans les prochains jours avec un temps plus froid.

2024-02-046 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des citoyens ont posé des questions entre autres sur la demande d'aide financière faire au MTQ dans le rang du Nord, les membres du conseil ont répondu que le projet a été refusé pour une 3^e fois, une rencontre

avec le député est prévue en mars pour savoir si le ministère aura des argents pour 2024, c'est à suivre.

- Quelques questions ont été posées concernant la rue Gagnon Lebrun dans le développement de Jimmy Gagnon, le conseil a mentionné qu'il n'y a aucune entente pour le moment entre la Municipalité et le promoteur. Les citoyens de ce secteur seront avisés afin de les rencontrer avant de poursuivre ledit projet du côté de la Municipalité.

- La propriétaire de l'entreprise L'Ébranché a demandé si le conseil municipal avait discuté de son projet soit de l'installation d'une douche dans le dépanneur. M. Plourde a fait part qu'il faudra avoir une discussion avec la locataire du dépanneur avant d'entreprendre un tel projet afin d'analyser le coût des travaux, le choix de l'entrepreneur, l'entretien du ménage, etc. au cours de la prochaine semaine.

- Une question a été posée concernant l'offre d'emploi de Monsieur Roger Thériault, il est mentionné que l'offre n'indique pas « par intérim » et le citoyen a souligné que c'était comme si M. Thériault avait quitté. La greffière-trésorière a répondu qu'avant de les rencontrer, ils sont mis au courant que le poste n'est que temporaire pour un temps indéterminé.

2024-02-047 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 20.

Gilles Plourde, maire suppléant

Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière



Pâques... Fête de la Lumière...

Définitions :

- Pâque (pas de s) fête païenne : se voulant la célébration du printemps, la renaissance de la nature et le retour de la lumière après les longs mois d'hiver.
- Pâque (pas de s) juive : vient de l'hébreux Pessa'h qui signifie le passage. Elle commémore la fuite d'Égypte et le passage de la mer Rouge, donc la naissance des enfants d'Israël. Elle se célèbre le jour de la pleine lune du printemps.
- Pâques : fête religieuse pour les chrétiens. Elle célèbre la résurrection de Jésus. L'Église a conservé les pratiques ancestrales, mais en leur attribuant de nouveaux symboles.
- Easter : correspond à la fête de Pâques pour les Anglais (Angleterre), correspond au nom de la déesse anglo-saxonne du printemps et de la fécondité.

Quelques symboles de Pâques :

- La lumière : Pâques est célébrée après l'équinoxe du printemps, sa date correspond au dimanche qui suit la première pleine lune du printemps.
- Pâquerette : fleur de Pâques qui écloit au retour du printemps.
- Œufs (de Pâques) : symbole de fertilité et de renaissance.

Dans l'antiquité, il était défendu de manger des œufs durant le carême. Les œufs étaient conservés. Le jour de Pâques on les faisait bénir, on les peignait et on les donnait aux enfants. C'est au 18^e siècle que les œufs sont vidés et remplis de chocolat.

Dans l'Antiquité, cette fête était un festival spirituel destiné à honorer les cycles de la terre et de la lune, l'apparition des nouvelles récoltes et des fleurs de l'année, la résurrection de la nature.

En 2024, Pâques sera célébrée dimanche le 31 mars. Considérée comme la fête la plus ancienne et la plus importante du christianisme car elle commémore la résurrection de Jésus.

Dans les deux cas, le sens de Pâques est la victoire de la vie sur la mort.

Toutefois, aujourd'hui cette fête est de plus en plus commerciale avec la vente et la consommation de chocolat de toute sorte (pas toujours précédé de la période de privation ou carême), la course aux œufs de Pâques, les bouquets de fleurs...

Redonnons à cette fête ses lettres de noblesse... si nous ne voulons pas en faire une fête religieuse, célébrons en famille la renaissance de mère nature et la victoire de la vie sur la mort.

Joyeuses Pâques!

Claudette Rivard



Lorsque vous lirez ces quelques lignes, deux mois de cette nouvelle année se sont déjà écoulés et nous nous dirigeons vers du doux. Du doux en cet fin d'hiver est-ce possible? Bien sûr, avec un livre pour combler cet espace de bien-être que nous ressentons lorsqu'on s'installe confortablement sous une couverture chaude pour lire tranquillement. Notre collection « réseau » et « locale » regorge d'ouvrages de tout genre littéraire pour adoucir votre quotidien.

Suite à la suggestion d'un abonné nous procédons actuellement à l'identification des livres de notre « **collection locale** » selon le genre littéraire par le biais de points de couleur ou marqueurs de genre, afin de faciliter vos recherches selon vos intérêts. Ces marqueurs sont des codes visuels (points : rouges, noirs, bleus...), qui vous permettront de repérer rapidement le genre littéraire que vous recherchez : roman, science-fiction, policier, thriller... □□

Nous avons affiché un tableau avec les points de couleur correspondant au genre littéraire conçu pour vous aider au repérage.

Au nom du comité de bibliothèque, je vous souhaite de Joyeuses Pâques! Le plaisir de préparer une fête passe souvent par la lecture. Ce qui permet d'habiller le cœur

et la tête de beaux mots. En espérant que le doux lapin apporte livres et chocolats à partager avec ceux qui vous sont proches.

Voici ma suggestion Pascal, une bande dessinée adaptée aux enfants de 5 ans et plus pour la belle fête de Pâques. L'Inspecteur Biquette est de retour! Sandra Dumais nous présente le deuxième tome de « **CRIME À LA FERME : LA MYSTÉRIEUSE DISPARITION DE VACHE** », celui-ci est disponible depuis le 19 février en librairie. Agréablement illustrée pour captiver nos jeunes lecteurs et les transporter rapidement au cœur de l'histoire. Cette BD fait suite au tome 1 : « **CRIME À LA FERME : L'AFFAIRE DE L'ŒUF DISPARU** ». Voici une belle façon d'initier les tout-petits à la bande dessinée, de découvrir de nouveaux mots qui pétillent juste à les prononcer et ça y est ... On est prêts pour du doux!



Venez cueillir du doux à votre bibliothèque municipale.

Diane Cardin, responsable

MESSAGE DE SENSIBILISATION IMPORTANT À TOUS LES PARENTS DE NOS JEUNES ABONNÉS

PLUSIEURS LIVRES JEUNESSE SONT **MANQUANTS** DANS NOTRE COLLECTION LOCALE. QUI DIT COLLECTION LOCALE DIT QUE CE SONT DES LIVRES QUE NOUS AVONS ACHETÉS À PARTIR D'UN BUDGET ALLOUÉ PAR **VOTRE MUNICIPALITÉ**, AFIN D'OFFRIR UN PLUS GRAND CHOIX DE LECTURE ADAPTÉ AUX INTÉRÊTS DE VOS ENFANTS.

NOUS PROCÉDONS PRÉSENTEMENT À L'**APPEL** AUPRÈS DES JEUNES ET LEURS PARENTS AFIN DE RÉCUPÉRER CES VOLUMES. IL NOUS MANQUE PLUSIEURS BD (LES LÉGENDAIRES, FRANKY SNOW, GARFIELD POIDS LOURD, LES DRAGOUILLES...), ALBUMS JEUNES ET ROMANS JEUNES. SACHEZ QUE CES VOLUMES SE DÉTAILLENT À PLUS DE 20\$ CHACUN PLUS TAXES. CHERS PARENTS, VOILÀ UNE BONNE OCCASION DE SENSIBILISER ET RESPONSABILISER VOS JEUNES À PRENDRE SOIN DE RETOURNER LES LIVRES QU'ILS EMPRUNTENT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

SUITE À NOS APPELS, ON VOUS DEMANDE D'ACCOMPAGNER VOS ENFANTS À LA RECHERCHE DES VOLUMES DEMANDÉS, DE NOUS LES RAPPORTER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AFIN DE LES RENDRE DISPONIBLES À D'AUTRES JEUNES UTILISATEURS ET AINSI NOUS AIDER À CONSERVER **NOTRE POLITIQUE DE 0\$ AMENDE POUR LES RETARDS**.

MERCI À VOUS TOUS POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET PRÉCIEUSE COLLABORATION

VOTRE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chronique culinaire

Le temps des sucres sera à nos portes dans quelques semaines, donc voici 2 recettes à concocter pour vous régaler.

Côtes levées au sirop d'érable

2 lbs de côtes levées
1 tasse de sirop d'érable
1 tasse de cassonade
1 tasse d'eau
1 gousse d'ail
1 c. à thé de sauce soya

Dégraissier les côtes et les faire mijoter pendant 15 minutes. Jeter l'eau et remplacer par les 5 derniers ingrédients. Faire mijoter à feu doux pendant une heure ou jusqu'à ce que les côtes soient tendres et que le sirop soit légèrement épais. Servir avec des nouilles, du riz frit ou autres.



Source : Les fermières de St-Athanase

Tarte au sirop d'érable

3 c à soupe de fécule de maïs
3 c à soupe d'eau
1 ½ tasse de sirop d'érable
¼ tasse de crème 35%
1 oeuf légèrement battu
2 c à soupe de beurre
Fond de tarte de 9 pouces

Cuire le fond de tarte à 425° F environ 10 minutes jusqu'à doré.

Dans une casserole, hors du feu, dissoudre la fécule dans l'eau. Ajouter le sirop d'érable, la crème et l'œuf. Bien mélanger.

Porter doucement à ébullition en remuant constamment à l'aide d'un fouet. Laisser mijoter environ une minute. Ajouter le beurre et remuer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Verser dans le fond de tarte cuit. Laisser tiédir et réfrigérer environ 3 heures ou jusqu'à ce que la garniture soit ferme.

Servir avec de la crème glacée à la vanille.

Source : Sarah Lacasse

Valéry Lavoie

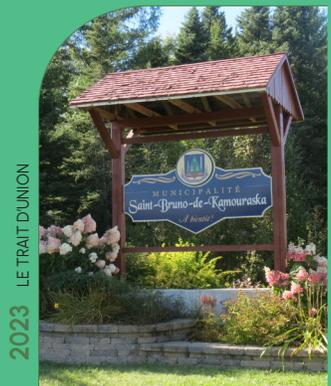
Bottin des ressources

Nous vous rappelons qu'il nous reste des bottins des résidents et des ressources. Si vous en voulez un deuxième pour vous ou pour un parent de l'extérieur il nous fera plaisir de vous en fournir un au coût de 5 \$.

Vous êtes un nouveau résident et vous ne l'avez pas reçu ou vous n'êtes pas inscrit dans le bottin et vous aimeriez que votre nom y figure, alors communiquer avec un des membres du comité et nous ferons le nécessaire. À noter qu'il est gratuit pour les nouveaux arrivants.

Constance Gagné, présidente

BOTTIN
DES RÉSIDENTS ET DES RESSOURCES
SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA



2023 LE TRAIT D'UNION

SAVIEZ- VOUS QUE...

Cette chronique se veut un rappel des événements, dates importantes ou autres, arrivés dans notre municipalité, ceci afin de les faire connaître aux nouveaux arrivants ou juste pour s'en remémorer.

SAVIEZ- VOUS QUE la municipalité fêtait son centenaire en 1993. Membres du comité : Monique Émond, Gilles Beaulieu, Louise Beaulieu, Céline Pelletier, Francine Pelletier et Angèle Dionne;

Dévoilement des armoiries : 14 octobre 1990;

Gagnante du concours du logo : Christine Beaulieu;

Gagnante du concours du slogan **Partageons nos richesses** » : Mélanie Michaud;;

Paroles et musique pour une chanson thème « Au cœur de nos richesses » : Murielle Lévesque et Wilfrid Lévesque

Avril 1993 : lancement de la loterie du centenaire;

Lancement du livre du Centenaire, réédité en février 1993, aucune édition disponible, mais on peut le consulter à la bibliothèque municipale;

Mascotte des fêtes : Le Quêteux à deux poches;

Nom du restaurant des fêtes : La mine de corn Flakes;;

Le stationnement pour les fêtes : le Quai de rubber 1 et 2;

Parade du centenaire : 25 juillet 1993

10 000 napperons publicitaires ornaient les tables des restaurants des paroisses avoisinantes dès juin 1993;

Recettes du centenaire : 28 320 \$ réparti parmi les organismes du milieu

10 février 1994 : dissolution du comité des fêtes.

SAVIEZ- VOUS QUE Notre bibliothèque municipale a été affiliée avec la Bibliothèque centrale de prêts du Portage en février 1989. Celle-ci logeait dans les nouveaux locaux du Centre communautaire qui est devenu par la suite une coopérative alimentaire aujourd'hui le dépanneur. Pour cette raison la bibliothèque déménageait en juin 1996 dans l'école primaire. Elle est maintenant située dans l'édifice municipale depuis juin 2019.

SAVIEZ- VOUS QUE que le premier Club de l'Âge d'Or a été fondé au printemps 1974 et que son premier président était M. Albert Lévesque. Plusieurs président(es) se sont succédé par la suite. Aujourd'hui il a comme appellation le Club des 50 ans et plus.

Ces informations sont tirées du livre souvenir 25 ans du journal. En passant, il nous reste des exemplaires de ce livre souvenir pour ceux qui aimeraient en avoir un. Vous n'avez qu'à me contacter.

À SUIVRE DANS LES PROCHAINS MOIS AVEC D'AUTRES CAPSULES

Constance Gagné



**MOTS
FLÉCHÉS**



**RETROUVE LES MOTS DANS LA GRILLE
GRÂCE AUX DÉFINITIONS DONNÉES.**

Solution page 20



Horizontal :

3. Petit animal venant de sortir de son oeuf. Petit de la poule.
4. Empêcher d'être vu.
5. Mammifère pondant des oeufs, femelle du coq.
6. Gros instrument en métal qui sonne et que l'on retrouve dans les églises.

Vertical :

1. Animal aux grandes oreilles et mangeant des carottes.
2. Pondu par la poule.
3. Réceptacle de vannerie servant à contenir, à transporter des marchandises.
4. Aliment de couleur marron, plus ou moins sucré fait à partir de cacao.

Des nouvelles de votre fabrique

Dimanche le 11 février dernier, deux nouvelles marguillères ont été élues au sein du conseil de fabrique, soit Mesdames Martine Lévesque et Suzie Deschênes. Merci à vous deux de relever ce nouveau défi. Merci à Mesdames Louise Beaulieu et Louise Lizotte pour leur dévouement au sein de notre organisation pendant 2 mandats. Espérant vous compter encore parmi nos bénévoles.

J'en profite pour remercier ceux et celles qui ont exposé au marché de Noël et ceux qui sont venus nous rendre visite. Merci à Madame Suzie Deschênes qui a mis à contribution ses talents pour la confection de couronnes de Noël et qui ont été vendues au profit de notre fabrique. Merci également à Mesdames Maryse Ouellet et Michelle Émond pour l'implication au niveau de la fabrication de lampions à l'effigie de notre Saint patron « Saint-Bruno ».

Pour la messe de minuit, remerciement à une bienfaitrice qui a orné si généreusement notre cœur d'église avec de beaux et nombreux poinsettias. Merci à tous et toutes qui avez contribué de près ou de loin à faire que celle-ci soit une réussite par votre implication ou assistance à celle-ci.

Notre église aurait besoin d'un souffle nouveau, il lui faudrait un bon classement, un bon ménage et de

quelques petites réparations. Je suis à la recherche de bénévoles qui auraient le goût de s'investir dans ce projet afin de refaire une beauté à celle-ci. Vous pouvez me manifester votre intérêt pour l'une ou l'autre des tâches à accomplir et on cédulera des moments propices quand la température le permettra et selon vos disponibilités. Vous pouvez me joindre ou me laisser un message au 418-492-6702.

Merci à Place aux Aînés qui a octroyer un montant de 2 000 \$ pour le paiement de l'organiste afin d'embellir nos célébrations. Merci à Annie Chamberland d'accepter ce contrat en plus d'accompagner la chorale de sa belle voix.

Surveiller l'horaire des célébrations pour le temps de Pâques et venez y participer en grand nombre, c'est la vitalité de notre église.

Merci à tous et toutes car c'est en se serrant les coudes et en s'impliquant que nous rendrons notre communauté plus vivante et que nous la rendrons plus accueillante et au service des autres comme il nous est demandé.

Roger Lavoie, président
Conseil de fabrique

Place de l'Église



Messes mois de Mars

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	10	Défunte Lucille Lavoie	Sa fille Josée Thériault
Dimanche 11 h	24	Défunt Claude Briand	Monique Lavoie
Dimanche Pâques 11 h	31 mars	Défunte Ida Bernier	Mouvement des femmes Chrésiennes

**ACTIVITÉS
MARS**

Club les belles pistes du Rocher blanc

- 9 mars : Souper poutine
- 23-24 mars : Déjeuner cabane à sucre
- 31 mars : Fermeture du chalet



Le Cercle des Fermières du Québec (CFQ)

De Saint-Bruno à Saint-Pascal

C'est le 25 février 2024 que le CFQ fêtera son 109e anniversaire. À travers les ans, chaque municipalité avait son cercle de fermières. Le cercle de Saint-Bruno a été fondé le 26 mai 1936. C'est après 64 années d'existence que celui-ci cesse ses activités à Saint-Bruno, soit le 27 février 2000. Plusieurs fermières se joignent alors au cercle des fermières de Saint-Pascal. À ce jour, plusieurs résidentes de Saint-Bruno y sont membres et participent aux activités du cercle, que ce soit au niveau du CA ou autres. En effet, Myrtha St-Pierre y a été présidente jusqu'à l'année dernière et est maintenant au CAR (conseil administration régional) en tant que responsable du dossier « art et textile ».

la transmission de notre patrimoine culturel font partie intégrante de la mission des CFQ.

Moi, Micheline Dionne membre des CFQ depuis 2014, je suis consciente du parcours accompli. Novice à mes débuts, je maîtrise maintenant le tricot et le crochet sans me considérer comme une experte. Pour moi c'est surtout un merveilleux passe-temps.

Notes : si vous êtes intéressés à devenir membre du Cercle de Fermières St-Pascal, vous pouvez contactez Madame Hélène Émond au numéro suivant 418-492-529

Micheline Dionne



Les cercles de fermières ont été créés pour transmettre le savoir faire des femmes en artisanat : tricot, tissage, crochet, couture, mais aussi pour tisser des liens entre les membres et ainsi, briser l'isolement des femmes en milieu rural. Tous les lundis en après-midi, les membres se donnent rendez-vous au local de St-Pascal pour le tricot, crochet etc., ou tout simplement pour une « petite jasette ». C'est également l'endroit idéal pour apprendre. En effet, divers ateliers y sont donnés de façon régulière et ce, pour l'apprentissage de différentes techniques. Les fermières expérimentées présentes, les lundis, se font un plaisir d'aider les débutantes. De plus, les Cercles de fermières soutiennent plusieurs œuvres caritatives dont la fondation OLO, Mira, Préma Québec et ACWW.

Dernièrement le Club des 50 ans et plus de Saint-Bruno a fait l'acquisition d'un métier à tisser, mis à la disposition des personnes intéressées à tisser ou celles qui désirent apprendre à le faire. Surveillez votre journal local Le Trait d'Union pour les informations à partir de quand, où et les heures de disponibilité du métier à tisser. La préservation et

Cours de tissage

Le club de 50 ans et + de Saint-Bruno a fait l'acquisition d'un métier à tisser de 30 pouces sur lequel il est possible de faire des linges à vaisselle, des napperons, des laizes à plancher, des tapis, des foulards, etc.

Je propose à celles qui seraient intéressées à apprendre ou à confectionner des pièces, de donner une formation aux novices en premier lieu. Par la suite différents projets pourront se faire.



Communiquez avec moi pour plus d'informations.

Myrtha St-Pierre
418-492-5926 ou 581-337-4242

Enfin MARS est arrivé avec ses chauds rayons de soleil qui réchaufferont le temps, feront fondre la neige, sortir les bourgeons!!! OK, OK, on aura encore d'autres tempêtes mais le pire est derrière nous. Restons positif!!!!!!

Il est un peu tôt mais je voulais vous annoncer que l'Assemblée générale annuelle du Club se tiendra le **14 mai 2024 à 19 h 30.**

Le C.A. tentera de rendre cette soirée plus festive afin d'attirer le plus de membres possible car on le sait, une AGA avec ses bilans et ses élections, ce n'est pas toujours« ENLEVANT»

Nous vous révélerons les détails dans la parution du TRAIT D'UNION d'avril.

En attendant, je vous souhaite un beau mois de mars.

Anniversaire en mars

8 mars: Jacques Jean

19 mars: Jean-Guy Michaud

20 mars: Denise Gagné

25 mars: Lucie Boissonneault

29 mars: Réjean Beaulieu



Claire Ouellet, présidente

Le Centre d'art de Kamouraska lance son appel de dossiers pour les expositions estivales de sa saison 2025. Les projets recherchés évoquent ou représentent le paysage ou notre rapport au territoire, par un discours critique, poétique ou ludique. Les artistes sont invité·e·s à soumettre leur proposition via WeTransfer ou par courriel directement au **dossier@kamouraska.org** au plus tard le 14 mars 2024.

Le centre d'exposition souhaite recevoir des projets faisant écho aux particularités des régions éloignées. Seront aussi privilégiées les propositions immersives ou issues d'une pratique installative ou nécessitant la participation active du public ou multidisciplinaires. Il peut s'agir de projets d'exposition n'ayant jamais été diffusés ou de projets d'expositions non inédits qui seront adaptés en fonction du lieu. Les projets peuvent faire l'objet ou non d'une résidence de création.

Pour connaître tous les détails de l'appel de dossiers, on peut consulter le **<https://www.centredartkamouraska.ca/appel-de-dossiers>**. On y trouve notamment la mise en contexte, la description des projets recherchés, le contenu attendu du dossier, les conditions offertes aux artistes et les informations techniques du lieu.

À propos du Centre d'art de Kamouraska

Le Centre d'art de Kamouraska est un centre d'exposition logé au cœur des grands espaces du Bas-Saint-Laurent, dont la mission est de diffuser et de promouvoir l'art actuel et ses multiples champs d'expression. Il mise sur des approches innovantes et multidisciplinaires d'initiation, d'éducation et de médiation culturelle afin de provoquer des rencontres entre artistes, œuvres, publics et les communautés locales et artistiques. Son environnement est dessiné par le fleuve Saint-Laurent et ses marées, les îles rocheuses, les champs, les cabourons et les forêts immenses : il est matière à création.

Source: Centre d'art de Kamouraska

Contact média :

Ève Simard,

Codirectrice : esimard@kamouraska.org |

418 492-9458

Le 20 février, Journée mondiale de la justice sociale

Décrétée par l'Assemblée générale des Nations Unies et célébrée le 20 janvier depuis 2009, la Journée mondiale de la justice sociale nous rappelle la nécessité de construire des sociétés plus justes et plus équitables en respect des droits humains, sociaux, économiques, à la dignité et à la liberté. Toute personne doit pouvoir bénéficier des progrès dans tous les domaines de la vie, que ce soit aux plans de la santé, de l'éducation, du logement, des revenus, des protections sociales, de la technologie, bref des conditions de vie globales.

Sur le plan international, de grandes organisations ont placé la quête d'une justice pour tous au centre de leur mission. Nommons, entre autres, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale du Travail (OIT), Développement et Paix, Fairtrade International, etc. Chacune considère et agit pour que soit respectée la justice sociale, indispensable à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité entre les nations et au sein des communautés. Comment nous est-il possible de contribuer à une plus grande justice sociale à notre échelle ?

S'informer, se sensibiliser et agir

Nous vivons dans des sociétés marquées par des inégalités qui, très souvent, découlent de la situation dans laquelle nous sommes nés, comme le lieu, le milieu familial, l'origine ethnique, le régime politique, etc. Si nous sommes privilégiés, il est facile de vivre sans être toujours conscients du rôle que peuvent jouer nos actions et nos choix de consommation dans les injustices ou les inégalités vécues par d'autres peuples. La première étape est donc de s'informer. Le programme de Développement et Paix au Canada, entre autres, « *tente d'instruire la population canadienne sur les causes de l'injustice et sur les petits changements que nous pouvons apporter dans notre vie pour créer un monde plus juste.* »

Il importe ensuite de se sensibiliser à ces causes et de prioriser celles qui nous touchent le plus. Par exemple, le travail des enfants et des femmes dans des conditions exécrables, la suprématie des multinationales en agriculture qui appauvrit les producteurs ainsi que les sols de culture, etc. Se poser la question « qu'est-ce que je

fais pour aider cette cause ? Est-ce que mes actions favorisent une justice sociale ? Laure Waridel a écrit « Acheter, c'est voter ! » Nos choix impactent directement les inégalités, ou pas, des communautés productrices de ce que nous consommons. Privilégier les achats locaux, durables, équitables, biologiques, choisir de donner une deuxième vie à divers produits, voilà des actions qui favorisent une meilleure justice sociale.



« Rendre accessibles des vêtements de qualité à moindre coût pour une meilleure justice sociale. »

La justice sociale, au cœur de la mission des Ateliers Mon-Choix

En choisissant de contribuer aux Ateliers Mon-Choix, que ce soit en donnant de votre richesse personnelle, c'est à dire de votre temps, de votre voix, de vos idées, de vos produits ou de votre argent, vous aidez à améliorer la vie de certaines personnes. D'une part, vous leur permettez de développer des compétences et de se réaliser professionnellement et personnellement. D'autre part, vous soutenez une entreprise dont la triple mission, portant sur l'insertion socioprofessionnelle, l'économie sociale et l'environnement, agit en faveur d'une plus grande justice sociale.

Monique Côté

Solution jeu mots fléchés (page 16)

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- Lapin | 4- Horizontal: Cacher |
| 2- Oeuf | Vertical: Chocolat |
| 3- Horizontal: Poussin | 5- Poule |
| Vertical : Panier | 6- Cloche |

Les temps changent... pas que le climat!

7 façons d'adopter une alimentation durable

1. Manger moins de viande

Pour votre santé, votre portefeuille et l'environnement, commencez par intégrer un repas sans viande par semaine. Un classique à essayer : le tofu général tao!

2. Manger québécois

Même en hiver, repérez les *Aliments préparés au Québec*: produits transformés, viandes et substituts, fruits et légumes à longue conservation, pousses et germinations sont disponibles!

3. Planifier mon jardin

En février, on peut acheter ses semences, débiter ses semis et faire son plan de jardin!

Pas le pouce vert? Inscrivez-vous à des paniers de légumes estivaux auprès des producteurs locaux.

4. Manger du vrac

Pour éviter les emballages et le gaspillage, vous pouvez commencer avec les produits plus légers qui vous reviendront moins chers (ex. : épices, légumineuses, céréales, fruits séchés).

5. Manger bio

Pour la biodiversité, privilégiez l'achat biologique lorsque la différence monétaire n'est pas énorme (ex. : bananes, tofu, légumineuses). Certains producteurs locaux n'utilisent ni pesticide ni herbicide sans avoir la certification : renseignez-vous!

6. Manger du « fait maison »

Économique et meilleur pour la santé, faire soi-même à manger permet aussi d'éviter les emballages et produits transformés. Pourquoi ne pas vous inscrire à une cuisine collective?

7. Lutter contre le gaspillage

N'attendez pas mars, le mois contre le gaspillage alimentaire pour réduire ce fléau : planifiez, conservez, utilisez tout et partagez!

En résumé

Pour notre santé et notre environnement, donnons-nous le défi d'intégrer un peu de changement à notre assiette! **Alors? Quelle astuce allez-vous essayer?**

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobs

Chronique « Les temps changent... pas que le climat! » réalisée par Co-éco, en partenariat avec les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et Les Basques.



Inscription à la maternelle 4 ans et 5 ans à temps plein

École Saint-Bruno

Il est toujours temps de faire l'inscription de votre enfant à la maternelle 4 ans et 5 ans via le site Internet sur Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, onglet admission-inscription.

Inscrire son enfant à la maternelle 4 ans et 5 ans c'est choisir :

- Un environnement éducatif stimulant et sécuritaire;
- Un programme pédagogique centré sur le développement global de l'enfant;
- Une transition harmonieuse vers le milieu scolaire.

N'hésitez pas à nous téléphoner pour avoir de l'information supplémentaire.



École Saint-Bruno
418-856-7053 poste 4710

Invitation de l'Unité Domrémy

Samedi 6 avril 2024, à 20 h, à la salle municipale de Kamouraska, à une soirée de danse avec la musique de Jean-Paul et Sylvie. Un goûter sera servi pendant la soirée.

Bienvenue à tous!

Gisèle Chamberland, présidente
Tel. : 418 492-3626

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

SAAQ Saint-Pascal

Lundi au mercredi : 10 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30
12 h à 17 h
Vendredi : fermé

Téléphone : 418-492-7314

Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Fabrique

Téléphone: 418-492-1476

Dépanneur le Petit Brulot inc.

Tél. : 418-308-0564

Dépanneur: lundi au dimanche: 9 h à 19 h



321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Au plaisir de vous rencontrer.



462, rang de la Croix
Saint-Bruno
418 492-7421
Service de restauration

Pistes de ski de fond
Raquettes
ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Mathieu RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

Bureau de circonscription
418-234-1893 | Sans frais : 1 866 774-1893
6, Rue Saint-Jean-Baptiste Est, bur. 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Édifice Claude-Bécharde
418 492-7730 | Sans frais : 1 866 774-1893
235, rue Rochette, bur. 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

*En action pour
les gens de chez nous!*



BERNARD GÉNÉREUX
DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

BERNARDGENEREUX.CA • 1 855-881-9876 • BERNARDGENEREUX@PARL.GC.CA

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation

Résidentiel et commercial

9, Route Lauzier
 Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Tél.: 418 492-3492
 Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM



Le Comité d'action Communautaire inc.

Roger Lavoie, président

Lunik
 TABAGIE ACCOMMODATION

Lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.aira.com



492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0



point-S
 CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole

418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal



MALLETTE

Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél. : (418) 492-3515
 Téléc. : (418) 492-9640
 Cel. : (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Dorisse St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest,
 Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au
 418-492-1476

PLACE AUX AÎNÉS

Place aux Aînés

Saint-Bruno
 Roger Lavoie, président
 Tél. : 492-6702



Andrée Michaud

510 rang 5
 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
 and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
 Mohair



Centre-Femmes
 LA PASSERELLE DU KAMOURASKA

© 418-492-1449
 www.lapasserelle@kamouraska.qc.ca

Prendre soin de soi. S'entraider.
 Agir ensemble. S'outiller.

Activités

- Causerie
- Jeux de société
- Yoga
- Atelier créative
- Réseautage
- Activité sportive
- Mouvement communautaire
- Atelier de développement



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.





Clinique auditive
Kamouraska

MAGGIE CARON AUDIOPROTHÉSISTE



1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Transport Kamouraska (Taxi)
418-315-3388

transportkamouraska@gmail.com

Propriétaire Renee Gagnon

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803

Dépanneur Le Petit Brulot inc.

Prêt à manger • Essence • Cantine



Pour une estimation rejoindre Valérie

📞 **418 551-2557**

📞 **418 492-7257**

@ **val.lavoie28@hotmail.com**

📍 **1, rue Dionne, St-Bruno-de-Kamouraska QC G0L 2M0**

Toiture VR
Construction inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT
TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q. : 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : **418 492-5926**

Activités et loisirs pour tous



Desjardins

Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

Services en ligne et à distance

Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

